

EMPREINTE CARBONE

Portfolio Carbon Footprint & Energy Transition Report

29 mars 2019

	OPC	Benchmark
CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO ₂ e / EUR mn)	686,52	367,68**
GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	25,90	22,44**
FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	3,72	7,36**

L'empreinte carbone de Palatine Or Bleu peut sembler très élevée par rapport à celle de son indice de référence, cela s'explique par le thème d'investissement du fonds, le secteur de l'eau, qui implique une forte exposition sur des secteurs comme par exemple les utilities mais aussi les gaz industriels, très émetteurs de gaz à effet de serre.

Cela a cependant comme avantage d'afficher une faible part des actifs intensifs en carbone et une meilleure exposition aux solutions vertes (ces secteurs sont plus impliqués dans le développement de bio fuels, des solutions hydrogènes...).

Cependant, il est nécessaire d'exposer le fonds aux solutions dites vertes afin de respecter l'objectif de 30% d'ici 2030 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

* Données VIGEO et BLOOMBERG

** Le calcul porte sur 99,23% des titres

L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Egalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Palatine Or Bleu et 99,23% de couverture pour le MSCI EMU (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00